

## SOUTENIR LES ENTREPRISES QUI INVESTISSENT



Le Grand Périgueux a fait de l'**économie sa première compétence**, sa priorité.

Loin d'être une simple affirmation, cet engagement signifie **des actions concrètes et quotidiennes**, pour vous simplifier la vie. Un guichet de proximité pour vous accompagner dans vos projets, 480 hectares de parcs d'activités pour les accueillir, 15 millions d'euros investis sur une année qui sont autant de marchés pour les entreprises...


Aujourd'hui, nous allons encore plus loin en proposant aux entreprises **une aide financière à l'investissement**. Convaincu qu'une entreprise qui investit, c'est une entreprise qui se développe et qui fait avancer notre territoire, il était de notre rôle d'être à ses côtés dans cette prise de risque. >>

**JACQUES AUZOU,**  
Président du Grand Périgueux



### Le Grand Périgueux

Direction de l'économie, de l'innovation et de l'emploi

 09 72 30 21 73

 Service.eco@grandperigueux.fr

 [www.entreprendre-agglo-perigueux.com](http://www.entreprendre-agglo-perigueux.com)



### Une équipe dédiée aux entreprises

Elle est là pour vous accompagner dans vos projets de création ou de développement. Au-delà des aides financières, elle propose d'autres services : solutions foncières, pépinière d'entreprises, appui technique et administratif, clubs d'entreprises...

# ENTREPRISES

# DES AIDES POUR INVESTIR

# QUELS SONT LES PROJETS AIDÉS ?

## Quelles sont les entreprises concernées ?

- Activités industrielles et services à l'industrie
- Artisanat de production
- Services aux entreprises
- Activités innovantes

Quelle que soit sa taille, de la très petite entreprise (TPE) à la grande entreprise.

## Pour quel type d'investissement ?

- Les investissements immobiliers et les investissements matériels ou d'équipements.
- Avec un investissement minimum demandé à l'entreprise :
  - de 10 000€ pour les TPE
  - de 50 000€ pour les petites entreprises
  - de 100 000€ pour les moyennes entreprises
  - de 500 000€ pour les grandes entreprises

Exemples : aménagement de locaux, achat de machines, construction d'un bâtiment...

## Quel est le montant de l'aide ?

Pouvant aller jusqu'à 100 000€, le montant de l'aide est fixé en fonction :

- du montant des dépenses éligibles, investies par l'entreprise
- de la taille de l'entreprise
- du nombre d'emplois créés
- des autres aides publiques perçues par l'entreprise (maximum fixé dans le cadre de la réglementation européenne)

# COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

## 1 Prenez contact avec la direction du Développement économique du Grand Périgueux

pour évoquer votre projet et en vérifier l'éligibilité :

☎ 09 72 30 21 73 - [service.eco@grandperigueux.fr](mailto:service.eco@grandperigueux.fr)

## 2 L'entreprise doit constituer un dossier présentant les informations suivantes :

- Une lettre d'intention relative à votre projet
- L'immatriculation / enregistrement de l'entreprise
- Les deux derniers bilans et comptes de résultats (liasses fiscales complètes)
- Un plan de financement global (exemple : dossier constitué pour des prêts bancaires)
- Les devis relatifs au projet

D'autres pièces pourront vous être demandées si nécessaire par le service.

⇒ La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) et la Chambre des métiers (CMA) de la Dordogne se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans la constitution des dossiers de demande d'aides :

☎ CCI - 05 53 35 80 80 / CMA - 05 53 35 87 00

## 3 Le dossier est à adresser au Grand Périgueux

1, boulevard Lakanal B.P. 70171 - 24019 Périgueux Cedex - France

⇒ L'instruction de l'aide est ensuite assurée par un comité d'agrément

# D'AUTRES AIDES À CONNAÎTRE...

Le Grand Périgueux finance deux autres actions destinées à accompagner spécifiquement les jeunes entreprises et les commerces.

## DES PRÊTS D'HONNEUR POUR LES JEUNES ENTREPRISES

Initiative Périgord, avec le soutien de l'agglomération, propose aux créateurs et repreneurs d'entreprises ainsi qu'aux entreprises en développement de moins de 5 ans, des prêts d'honneur sans intérêt ni garantie, d'un montant compris entre 5 000 et 40 000 €, remboursable entre 2 à 5 ans.



Information :

05 53 35 80 23 - [perigord-initiative@initiative-perigord.fr](mailto:perigord-initiative@initiative-perigord.fr)

## AIDES AUX COMMERCES ET À L'ARTISANAT

Des fonds d'intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce existent sur le Grand Périgueux. Ils s'adressent aux commerces, aux artisans et aux entreprises de services ayant un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros. Pour ceux installés dans certains quartiers de Périgueux (Saint-Martin, La Gare, Saint-Georges), ses aides sont disponibles en 2017 et début 2018. Pour les entreprises des autres communes du Grand Périgueux, elles peuvent être sollicitées à partir de 2018.

Objectif ? Leur permettre de rénover leurs devantures, de moderniser ou de sécuriser leurs locaux, de les rendre accessibles...



Information :

• Sur Périgueux  
Mairie de Périgueux  
05 53 02 80 28 / [karine.brun@perigueux.fr](mailto:karine.brun@perigueux.fr)

• Hors Périgueux  
Syndicat du Pays de l'Isle

